L'Abeille de la Nouvelle Orléans—Supplément, 17 Juin, 1884.

DANIEL, CASIMIR—Taxe de 1881, montant à........$1 60
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues St. Bernard, Nouvelle-Orléans, Prosper et Claiborne, désigné comme lot No. 6 de l'ilet No. 756; le dit lot No. 6 mesure 13 pieds de face à la rue St. Bernard sur une profondeur de 89 pieds.

DALLIOLE, JOS.—Taxe de 1881, montant à........$1 20
Un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par l'avenue Londres, les rues Habana, Génie et Libéral, désigné comme l'ilet No. 1050, le dit ilet mesure 96 pieds de face à l'avenue Londres sur une profondeur de 126 pieds.

DAVIS, ANDRY et CAROLINE—Taxe de 1881, montant à........$1 20
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues St. Bernard, Antonia, Force et Libéral, désigné comme lot No. 10 de l'ilet No. 1178; le dit lot No. 10 mesure 30 pieds de face à la rue St. Bernard sur une profondeur de 120 pieds.

DAVIS, Mme JNO.—Taxe de 1881, montant à........30c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues St. Bernard, Nouvelle-Orléans, Hope et Duels, désigné comme lot No. 3 de l'ilet No. 1544; le dit lot No. 3 mesure 69 pieds de face à la rue St. Bernard sur une profondeur de 60 pieds.

DARSE, JOS. R.—Taxe de 1881, montant à........90c
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues St. Bernard, Duels, Hope et Nouvelle Orléans, désignés comme lots Nos. 4 et 5 de l'ilet No. 1544; les dits lots Nos. 4 et 5 mesurent 68 pieds de face à la rue St. Bernard sur 126 pieds de profondeur.

DARBY, CHAS.—Taxe de 1881, montant à........90c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par la rue Fortin, Encampement, Maurepas et Sauvage, désigné comme un lot de l'ilet No. 1586, le dit lot mesure 30 pieds de face à la rue Fortin sur 130 pieds de profondeur.

DAVIS, R. M.—Taxe de 1881, montant à........$4 80
Un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par le chemin de Gentilly, les rues Maurepas, Floride et Lacrète, désigné comme l'ilet No. 1586; le dit ilet mesure 180 pieds de face au chemin de Gentilly sur une profondeur de 105 pieds.

DRAKE, JAMES—Taxe de 1881, montant à........$3 60
Une certaine portion de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par le Bayou St. Jean, (partie inférieur), désignée comme lot No. 26.

DAUBERT, FRANÇOIS—Taxe de 1881, montant à........3c
Un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues New York, Mexico, Chasseurs et Chevreuils, désigné comme l'ilet No. 85.

DAUBERT, FRANÇOIS—Taxe de 1881, montant à........3c
Un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Edinberg, Mexico, Chasseurs et Chevreuils, désigné comme l'ilet No. 76.

DABON, NICHOLAS—Taxe de 1881, montant à........$1 50
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Washington, Musique, Villeré et Robertson, désignés comme lots Nos. 15 et 16 de l'ilet No. 613; les dits lots Nos. 15 et 16 mesurent 63 pieds de face à la rue Washington sur une profondeur de 97 pieds.

DAVIS, SUC. R. N.—Taxe de 1881, montant à........90c
Un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par le Bayou St. Jean, entre le chemin du Bayou et la rue Champs Elysées désigné comme un ilet de terre, le dit ilet mesure 94 pieds de face au Bayou St. Jean sur 319 pieds de profondeur.

DAUBERT, FRANÇOIS—Taxe de 1881, montant à........90c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Villeré, Presse St. Ferdinand et Robertson, désigné comme lot No. 9 de l'ilet No. 608; le dit lot No. 9 mesure 93 pieds de face à la rue Villeré sur 170 pieds de profondeur.

DAUBERT, FRANÇOIS—Taxe de 1881, montant à........$1 50
Trois certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Claiborne, Port, Lafayette et Robertson, désignés comme lots Nos. 15 à 17 de l'ilet No. 648; les dits lots Nos. 15 à 17 mesurent 86 pieds de face à la rue Claiborne sur une profondeur de 120 pieds.

DAUBERT, FRANÇOIS—Taxe de 1881, montant à........30c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Robertson, Clouet, Louisa et Claiborne, désigné comme lot No. 13 de l'ilet No. 654, le dit lot No. 13 mesure 38 pieds de face à la rue Robertson sur une profondeur de 217 pieds.

DAVENPORT, Mme J. P. E.—Taxe de 1881, montant à........12c
Quatre certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, désignés comme les ilets Nos. 51 à 54.

DABOVAL, Mme B.—Taxe de 1881, montant à........$2 40
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Jumonville, Adams, Monroe et Peters, désignés comme lots Nos. 7 et 8 de l'ilet No. 69; les dits lots Nos. 7 et 8 mesurent 40 pieds de face à la rue Jumonville sur 228 pieds de profondeur.

DARE, J.—Taxe de 1881, montant à........60c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Tricou, Deléry, Royale et Dauphine, désigné comme un lot de l'ilet No. 306; le dit lot mesure 30 pieds de face à la rue Tricou sur une profondeur de 117 pieds.

DAZE, JEAN—Taxe de 1881, montant à........90c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Tricou, Delery, Bourgogne et Dauphine, désigné comme lot No. 13 de l'ilet No. 315; le dit lot No. 13 mesure 44 pieds de face à la rue Tricou sur 112 pieds de profondeur.

DALBE, JEAN—Taxe de 1881, montant à........60c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Washington, Claiborne, Espagne et Robertson, désigné comme lot No. 7 de l'ilet No. 643, le dit lot No. 7 mesure 32 pieds de face à la rue Washington sur 120 pieds de profondeur et forme l'encoignure des rues Washington et Claiborne.

DABOVAL, Mme S.—Taxe de 1881, montant à........$1 20
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans dans l'ilet borné par les rues Solidelle, Lafayette, Port et Prosper, désigné comme lot No. 9 de l'ilet No. 782; le dit lot No. 9 mesure 262 pieds de face à la rue Solidelle sur 236 pieds de profondeur.

BASHER, CONRAD—Taxe de 1881, montant à........90c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Mandeville, Josephine, Marigny et Solidelle, désigné comme lot No. 8 de l'ilet No. 882; le dit lot No. 8 mesure 60 pieds de face à la rue Mandeville sur une profondeur de 120 pieds; le dit lot No. 8 forme l'encoignure des rues Mandeville et Josephine.

DAUBERT, FRANÇOIS—Taxe de 1881, montant à........$2 40
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Espagne, Claiborne, Mandeville et Robertson, désigné comme lot No. 9 de l'ilet No. 649; le dit lot No. 9 mesure 90 pieds de face à la rue Espagne sur 118 pieds de profondeur.

DAUBERT, FRANÇOIS—Taxe 1881, montant à........60c
Dix certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Franklin, Peintres, Celestine et Génie, désignés comme 10 lots de l'ilet No. 1017.

DAUBERT, FRANÇOIS—Taxe de 1881, montant à........3c
Un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Arts, Peintres, Amérique et [illegible]

DARBOY, J. L.—Taxe de 1881, montant à........$1 50
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Barthelemy, Mazant, Bourgogne et Remparts, désigné comme lot No. 16 de l'ilet No. 282, le dit lot No. 16 mesure 13 pieds de face à la rue Barthelemy sur une profondeur de 119 pieds.

D'HEMECOURT, J. A.—Taxe de 1881, montant à........$1 90
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Clouet, Louisa, Marais et Urquhart, désignés comme lots Nos. 18 et 19 de l'ilet No. 481; les dits lots Nos. 18 et 19 mesurent 62 pieds de face à la rue Clouet sur une profondeur de 117 pieds.

DENMAN, MARY B.—Taxe de 1881, montant à........$12 60
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Champs Elysées, Français, Remparts et St. Claude, désigné comme lot No. 14 de l'ilet No. 374; le dit lot No. 14 mesure [illegible] pieds de face à la rue Champs Elysées sur 156 pieds de profondeur.

DESSALES, LOUIS—Taxe de 1881, montant à........$1 80
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues St. Claude, Columbus, Remparts et St. Antoine, désigné comme lot Nos. 20 de l'ilet No. 378; le dit lot Nos. 20 mesure 15 pieds de face à la rue St. Claude sur 127 pieds de profondeur.

DE ST. ROME EUGENE—Taxe de 1881, montant à........$4 80
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues St. Bernard à Laharpe, Villeré et Robertson, désigné comme lot No. 5 de l'ilet No. 625; le dit lot No. 5 mesure 150 pieds de face à la rue St. Bernard sur 141 pieds de profondeur.

DESPAUX, Mlle MARIE—Taxe de 1881, montant à........$1 50
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Onzaga, Lapeyrouse, Roman et Prieur, désigné comme lot No. 11 de l'ilet No. 893; le dit lot No. 11 mesure 32 pieds de face à la rue Onzaga sur une profondeur de 117 pieds.

DEARMAS, VICTOR R.—Taxe de 1881, montant à........$1 05
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Roman, Aubry, O'Reilly et Prieur, désigné comme lot No. 20 de l'ilet No. 906 et 907; le dit lot No. 20 mesure 31 pieds de face à la rue Roman sur 118 pieds de profondeur.

DESGRANGA, J.—Taxe de 1881, montant à........$1 20
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues St. Antoine, Génie, Antonia et Célestine, désignés comme lots Nos. 13 et 14 de l'ilet No. 1020 les dits lots Nos. 13 et 14 mesurent 64 pieds de face à la rue St. Antoine sur une profondeur de 120 pieds.

DESGRANGE, J.—Taxe de 1881, montant à........$2 40
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues St. Antoine, Génie, Antonia et Célestine, désignés comme lots Nos. 15 et 16 de l'ilet No. 1029; les dits lots Nos. 15 et 16 mesurent 64 pieds de face à la rue St. Antoine sur une profondeur de 128 pieds.

DEGRUY, SUC. E. B.—Taxe de 1881, montant à........$1 20
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Bagatelle, Libéral, Union et Génois, désigné comme le lot No. 5 de l'ilet No. 1056; le dit lot No. 5 mesure 64 pieds de face à la rue Bagatelle sur une profondeur de 127 pieds; le lot No. 5 forme l'encoignure des rues Bagatelle et Libéral.

DEJEAN, VICTOR—Taxe de 1881, montant à........$1 20
Un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Libéral, St. Antoine, Bagatelle et Force, désigné comme l'ilet No. 1176, le dit ilet mesure 64 pieds de face à la rue Libéral sur une profondeur de 159 pieds.

DE LA HOUPAYE, DUG.—Taxe de 1881, montant à........$1 20
Un certain ilet de terre ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Force, St. Bernard, Antonia et Vertu, désigné comme l'ilet No. 1204; le dit ilet No. 1204 mesure 128 pieds de face à la rue Force sur une profondeur de 156 pieds.

DELABARRE, SUC. S. B.—Taxe de 1881, montant à........90c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Champs Elysées, Vertu, Français et Force, désigné comme un lot de l'ilet No. 1209, le dit lot mesure 64 pieds de face à la rue Champs Elysées sur une profondeur de 129 pieds, et forme l'encoignure des rues Champs-Elysées et Vertu.

DELORD, LEON—Taxe de 1881, montant à........60c
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Bagatelle, Magistrat, Union et Vertu, désignés comme lots Nos. 1 et 2 de l'ilet No. 1230 les dits lots Nos. 1 et 2 mesurent 64 pieds de face à la rue Bagatelle sur une profondeur de 128 pieds; les dits lots Nos. 1 et 2 forment l'encoignure des rues Bagatelle et Magistrat.

DEVRON, Mme EUGENE—Taxe de 1881, montant à........90c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Broad, Lapeyrouse, Onzaga et l'allée Rousselin, désigné comme lot No. 3 de l'ilet No. 1257; le dit lot No. 3 mesure 32 pieds de face à la rue Broad sur une profondeur de 128 pieds.

DELOCHE, LOUIS—Taxe de 1881, montant à........45c
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet bornés par la rue Union, Français, Loi et Magistrat, désignés comme lots Nos. 3 et 4 de l'ilet No. 1876; les dits lots Nos. 3 et 4 mesurent 64 pieds de face à la rue Union sur une profondeur de 128 pieds.

DEUE, GEO.—Taxe de 1881, montant à........$1 80
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues White, Aubry, D'Abadie et Broad, désigné comme un lot de l'ilet No. 1514, et mesurant 64 pieds de face à la rue White sur une profondeur de 105 pieds.

DEVRESSE, Mme GILET—Taxe de 1881, montant à........$1 20
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet bornés par les rues White, Aubry, D'Abadie et Broad, désigné comme un lot de l'ilet No. 1514, et mesure 64 pieds de face à la rue White sur une profondeur de 100 pieds.

DEBREUILLE, ALEX.—Taxe de 1881, montant à........$6 60
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par la Route St. Jean, la rue Esplanade, le Chemin Gentilly et la rue Lepage, désigné comme lot No. 5 des ilets Nos. 1524 et 1526, le dit lot No. 5 mesure 76 pieds de face à la Route St. Jean sur 115 pieds de profondeur.

DEYNOUDT, LOUIS F.—Taxe de 1881, montant à........90c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Français, Union, Hope et Duels, désigné comme un lot de l'ilet No. 1549; le dit lot mesure 64 pieds de face à la rue Français sur une profondeur de 128 pieds.

DESPOMMIER, AUGUSTE—Taxe de 1881, montant à........60c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Français, Industrie, Union et Agriculture, désigné comme un lot de l'ilet No. 1714; le dit lot mesure 60 pieds de face à la rue Français sur une profondeur de 124 pieds.

DEVONSHIRE, RICHARD—Taxe de 1881, montant à........$3 60
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Dauphine, Espagne, Washington et Royale, désigné comme lot No. 21 de l'ilet No. 101; le dit lot No. 21 mesure 30 pieds de face à la rue Dauphine sur une profondeur de [illegible] pieds.

DEVINEY, Mlle ELLEN—Taxe de 1881, montant à........$3 60
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues St. Claude, Musique, Washington et Remparts, désigné comme lot No. 11 de l'ilet No. 369; le dit lot No. 11 mesure 27 pieds de face à la rue St. Claude sur une profondeur de 130 pieds.

DELPHINE, J. A.—Taxe de 1881, montant à........$1 50
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Washington, Musique, Villeré et Robertson, désignés comme lots Nos. 19 et 20 de l'ilet No. 613; les dits lots Nos. 19 et 20 mesurent 63 pieds de face à la rue Washington sur une profondeur de 97 pieds.

DETRE, ISIDORE—Taxe de 1881, montant à........90c
Trois certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Washington, Espagne, Prosper et Solidelle désignés comme 3 lots de l'ilet No. 777; les dits 3 lots mesurent 90 pieds de face à la rue Washington sur une profondeur de 120 pieds.

DESTREBECHO, CAPT. P.—Taxe de 1881, montant à........$1 50
Un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans borné par les rues Arts, Peintres, Prosper et Solidelle, désigné comme l'ilet No. 780; le dit ilet mesure [illegible] pieds de face à la rue Arts sur une profondeur de 320 pieds.

DESTREBECHO, CAPT. P.—Taxe de 1881, montant à........$1 14
Dix-neuf certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Marigny, Mandeville, Libéral et Force, désignés comme dix-neuf lots de l'ilet No. 1171.

DESTREBECHO, CAPT. P.—Taxe de 1881, montant à........30c
Un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Mathilde, Emilie, Robertson et Claiborne, désigné comme l'ilet No. 669; le dit ilet mesure [illegible] pieds de face à la rue Mathilde sur une profondeur de 341 pieds.

DESSALE, JOSEPH—Taxe de 1881, montant à........15c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Urquhart, Forstall, Reynès et Marais désigné comme lot No. 20 de l'ilet No. 459; le dit lot No. 20 mesure 28 pieds de face à la rue Urquhart sur 171 pieds de profondeur.

DELCOUS, ANT.—Taxe de 1881, montant à........$1 80
Quinze certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Deslondes, Jourdan, Urquhart et Marais, désignés comme lots Nos. 3 à 17 de l'ilet No. 462, les dits lots Nos. 3 à 17 mesurent 342 pieds de face à la rue Deslondes sur une profondeur de 150 pieds.

DELMAS, PAUL—Taxe de 1881, montant à........$1 05
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Piété, Désiré, Urquhart et Marais, désigné comme lot No. 18 de l'ilet No. 479; le dit lot No. 18 mesure 26 pieds de face à la rue Piété sur une profondeur de 181 pieds.

DECHAZEL, MARIE A.—Taxe de 1881, montant à........$1 20
Six certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Congrès, Elmire, Villere et Robertson, désignés comme six lots de l'ilet No. 606.

DE ZAYAS, RAPHAEL—Taxe de 1881, montant à........$1 50
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Claiborne, Port, St. Ferdinand et Robertson, désigné comme lot No. 3 de l'ilet No. 649; le dit lot No. 3 mesure 34 pieds de face à la rue Claiborne sur une profondeur de 100 pieds.

DEGRAIS, J. F. et J. H. CASTELANOS—Taxe de 1881, montant à........3c
Un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Mazant, Barthelemy, Genie et Celestine, désigné comme l'ilet No. 1009.

D'HEMECOURT, J. A. et P. DEGUILHEM—Taxe de 1881, montant à........3c
Un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Hancock, Tricou, Genie et Libéral, désigné comme l'ilet No. 1110, le dit ilet mesure 268 pieds de face sur une profondeur de 338 pieds.

DEARMAS, ADELE—Taxe de 1881, montant à........3c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Benefice, Delery, Tricou et Tresor, désigné comme l'ilet No. 2046, le dit ilet mesure 45 pieds de face à la rue Benefice sur une profondeur de 169 pieds.

DESTEZ, St. LEON—Taxe de 1881, montant à........$1 50
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Elmire, Congrès, Claiborne et Robertson, désignés comme lots Nos. 11 et 12 de l'ilet No. 605, les dits lots Nos. 11 et 12 mesurent 44 pieds de face à la rue Elmire sur une profondeur de 120 pieds.

DELIZARDI, M. G.—Taxe de 1881, montant à........$2 40
Trois certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Forstall, Deslondes, Peters et Delaronde, désignés comme lots Nos. 4, 5 et 6 de l'ilet No. 47, les dits lots Nos. 4, 5 et 6 mesurent, chaque 25 pieds de face à la rue Forstall sur 71 pieds de profondeur. les dits lots Nos. 4, 5 et 6 forme l'encoignure des rues Forstall et Deslondes.

DEGRAIS, J. F. et J. H. CASTELANOS—Taxe de 1881, montant à........30c
Un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Barthelemy, Mazant, Josephine et Celestine, désigné comme l'ilet No. 938.

DESMOISSEAU, L. P.—Taxe de 1881, montant à........$1 20
Un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Monroe, Hancock, Urquhart et Villeré, désigné comme l'ilet No. 558; le dit ilet No. 558 mesure 218 pieds de face sur 212 pieds de profondeur.

DECHAZAL, PIERRE S.—Taxe de 1881, montant à........$1 20
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Tricou, Remparts, Urquhart et Bourgogne, désignés comme lots Nos. 8 et 14 de l'ilet No. 317; les dits lots Nos. 8 et 14 mesurent 119 pieds de face à la rue Tricou sur une profondeur de 104 pieds. Les dits lots Nos. 8 et 14 forme l'encoignure des rues Tricou et Remparts.

DEPARS, SUC. ISAAC—Taxe de 1881, montant à........$1 20
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues St. Claude, Indépendance, Congrès et Marais, désignés comme lots Nos. 5 et 6 de l'ilet No. 407, les dits lots Nos. 5 et 6 mesurent 85 pieds de face à la rue St. Claude sur une profondeur de 100 pieds; les lots Nos. 5 et 6 forment l'encoignure des rues St. Claude et Indépendance.

DESBON, BAPTISTE—Taxe de 1881, montant à........$12 90
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Chartres, France, Mazant et Peters, désigné comme lot No. 6 de l'ilet No. 33; le dit lot No. 6 mesure 31 pieds de face à la rue Chartres sur 87 pieds de profondeur. Le dit lot No. 6 forme l'encoignure des rues France et Chartres.

DELOUZAIN, EDWARD—Taxe de 1881, montant à........6c
Un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues France, Mazant, Loi et Promenade Florida, désigné comme l'ilet No. 1470; le dit ilet mesure 341 pieds de face à la rue France sur 30 pieds de profondeur.

DELALANDE, JEAN—Taxe de 1881, montant à........$1 20
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Champs Elysées, Gentilly, Marigny, Mandeville, Pelopidas et Livingston, désignés comme les ilets Nos. 2201 et 3035.

DEBERGNE, Mme JOS.—Taxe de 1881, montant à........6c
Un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, désignés comme les ilets Nos. 56 et [illegible]

DEBERGNE, Mme JOS.—Taxe de 1881, montant à........3c
Un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Musique, Arts, Dublin et Vienne, désigné comme ilet No. 106.

DEBERGNE, Mme JOS.—Taxe de 1881, montant à........6c
Deux certains ilets de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent situés dans le troisième district de la ville de la Orléans, désignés comme ilets Nos [illegible]

DELUZAIN, E. L.—Taxe de 1881, montant à........3c
Cinq certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans dans l'ilet borné par les rues Peuple, Lafayette, Agriculture et Abondance, désignés comme cinq lots de l'ilet No. 1808.

DELUZAIN, E. L.—Taxe de 1881, montant à........6c
Un certain ilet de terre ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans borné par les rues Peuple, Lafayette, Trésor et Abondance, désigné comme dix sept lots de l'ilet No. 1911.

DELUZAIN, E. L.—Taxe de 1881, montant à........12c
Deux certains ilets de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Peuple, Lafayette, Trésor et Benefice, désigné comme deux ilets Nos. 1984 et 1985.

DELUZAIN, E. L.—Taxe de 1881, montant à........6c
Deux certains ilets de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Peuple, Lafayette, Humanité et Benefice, désignés comme l'ilet Nos. 2090 et 2091.

DESSALE, JOSEPH—Taxe de 1881, montant à........15c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Marais, Forstall, Reynès et Urquhart, désigné comme lot No. 6 de l'ilet No. 459; le dit lot No. 6 mesure 28 pieds de face à la rue Marais sur une profondeur de 171 pieds.

Le dit jour de vente, je vendrai telle portion de chacune de la dite propriété spécifiée, selon la désignation qu'en fera chaque débiteur, et dans le cas qu'il ne désignerait pas de propriété suffisante, je vendrai de suite et sans plus de délai la moindre partie de la dite propriété spécifiée, de n'importe quel débiteur, à quelqu'enchérisseur que ce soit, pour le montant des taxes, intérêts et frais dus par le dit débiteur. La vente sera faite sans estimation, pour du comptant en monnaie légale des Etats Unis, et la propriété vendue sera reintégrable à quelque temps que ce soit pendant le cours d'une année en remboursant le prix donné avec vingt pour cent et les frais ajoutés.

P. L. BOUNY,
Collect., District Inférieur
Pa

Ventes pour Taxes du 3eme District de Levee, de Proprietes Foncieres.

L'ETAT DE LA LOUISIANE vs. LES DEBITEURS DELINQUANTS DE TAXES—TROISIEME DISTRICT DE LEVEE—PAROISSE D'ORLEANS, CINQUIEME DISTRICT.

En vertu de l'autorité dont je suis revêtu par la Constitution et les lois de l'Etat de la Louisiane, je vendrai, à la porte principale de devant de la maison de Cour ou siège la Cour Civile de District de la dite paroisse, sise dans le passage St. Antoine. Deuxième District de cette ville, pendant les heures légales, pour ventes judiciaires, commençant à 11 heures A. M., samedi, le 12ème jour de juillet A.D. 1884 et à continuer chaque jour suivant, jusqu'à ce que les dites ventes soient terminées, toutes les propriétés foncières sur lesquelles les dites taxes sont maintenant dûes à l'Etat de la Louisiane et à la paroisse d'Orléans, afin de contraindre la collection des taxes assessées dans l'année 1881, ensemble avec les intérêts s'y attachant, à partir du 31ème jour de Décembre, 1881, au taux de 8 pour cent par an jusqu'à complet paiement, et tous les frais.

Les noms des débiteurs délinquants, le montant des taxes dûes par chacun sur l'assessement de la dite année et la propriété foncière, assessée à chacun pour être offerte en vente, sont comme suit à savoir:

ADAMS, JNO.—Taxe de 1881, troisième district de levée montant à........$7 00
Un certain lot de terre ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le cinquième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Delaronde, Bouny, Peter et Séguin, désigné comme lot No. 6 de l'ilet No. 5, le dit lot No. 6 mesure 31 pieds de face à la rue Delaronde sur une profondeur de [illegible] pieds.

ADAMS, JNO.—Taxe de 1881, troisième district de levée, montant à........$1 50
Une portion d'un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le cinquième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Eliza, Bouny, Eveline et Séguin, désignée comme une portion du dit lot No. [illegible] de l'ilet No. 91; la dite portion mesure [illegible] pieds de face à la rue Eliza sur une profondeur de [illegible] pieds.

ALEXANDER, HONORE—Taxe de 1881, troisième district de levée, montant à........30c
La moitié de deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le cinquième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, Raccourci, propriété vendue par le Dr. P. E. Poisson, désignée comme la moitié des lots 7 et 8 et mesurant 60 pieds de face sur une profondeur de 120 pieds.

ACADEMIE DES SOEURS DU MONT CARMEL—Taxe de 1881, troisième district de levée, montant à........$1 [illegible]
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le cinquième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Séguin, Bouny, Eliza et Alix, désigné comme lot No. 8 de l'ilet No. [illegible]; le dit lot No. 8 mesure 32 pieds de face à la rue Séguin sur 128 pieds de profondeur.

ACADEMIE DES SOEURS DU MONT CARMEL—Taxe de 1881, troisième district de levée, montant à........$4 00
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent situés dans le cinquième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Séguin, Bouny, Elyza et Alix, désignés comme les lots Nos. 9 et 10 de l'ilet No. 65 les dits lots Nos. 9 et 10 mesurent 64 pieds de face à la rue Séguin sur une profondeur de 128 pieds.

ASCHMAN, Mme JOSEPHINE—Taxe de 1881, troisième district de levée, montant à........$2 00
Deux certains lots de terre ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le cinquième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Monroe, Franklin, Decatur et Newton, désignés comme lots Nos. 3 et 4 de l'ilet No. 18; les dits lots Nos. 3 et 4 mesurent 64 pieds de face à la rue Monroe sur une profondeur de [illegible] pieds.

ANTOINE, CHARLES—Taxe de 1881, troisième district de levée, montant à........75c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent situé dans le cinquième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par le Raccourci et la propriété vendue par le Dr. P. R. Poisson, désigné comme lot No. 10.

ANTOINE, CHARLES—Taxe de 1881, troisième district de levée, montant à........30c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le cinquième district de la ville de la Nouvelle-Orléans borné par le Raccourci et la propriété vendue par le Dr. P. R. Poisson, désigné comme lot No. 9.

AUGUSTIN, ESTHER—Taxe de 1881, troisième district de levée, montant à........$2 00
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le cinquième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Olivier, Verret, Eliza et Alix, désigné comme lot No. 24 de l'ilet No. 82; le dit lot No. 24 mesure 31 pieds de face à la rue Olivier sur une profondeur de 126 pieds.

AUGUSTIN, Mme LOUISA—Taxe de 1881, troisième district de levée, montant à........50c
Quatres certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le cinquième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Elmire, Pacifique, De Armas et Decatur, désignés comme lots Nos. 17 à 20 de l'ilet No. 199; les dits lots Nos. 17 à 20 mesurent 129 pieds de face à la rue Elmire sur une profondeur de 123 pieds.

ABBOTT, A. A.—Taxe de 1881, troisième district de levée, montant à........37c
Trois certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le cinquième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Lapeyrouse, Madison, Monroe et Socrates, désignés comme lot No. 22 de l'ilet No. 218; le dit lot No. 22 mesure 30 pieds de face à la rue Lapeyrouse sur une profondeur de 133 pieds.

ABBOTT, A. A.—Taxe de 1881, troisième district de levée, montant à........75c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le cinquième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Lapeyrouse, Madison, Monroe et Socrates, désigné comme lot No. 22 de l'ilet No. 218; le dit lot No. [illegible] mesure 30 pieds de face à la rue [illegible] sur 130 pieds de profondeur.

ABBOTT, CHARLES W.—Taxe de 1881 troisième district de levée, montant à........12c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent situé dans le cinquième district de la ville de la Nouvelle-Orléans dans l'ilet borné par les rues Monroe, Madison, Lapeyrouse et Socrates, désigné comme lot No. 20 de l'ilet No. 218, le dit lot No. [illegible] mesure 30 pieds de face à la rue Monroe sur une profondeur de 135 pieds.

BLACK, JAMES—Taxe de 1881, troisième district de levée montant à........$4 00
Trois certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le cinquième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Elmire, Peter, Chesnut et Alix, désignés comme lots Nos. 24 à 26 de l'ilet No. 40; les dits lots Nos. 24 à 26 mesurent 95 pieds de face à la rue Elmire sur une profondeur de 120 pieds. Les dits lots Nos. 24 à 26 forment l'encoignure des rues Elmire et Peter.

BRADFORD, ISAAC ET BENJ WALLACK—Taxe de 1881, troisième district de levée, montant à........$1 [illegible]
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le cinquième district de la ville de la Nouvelle-Orléans dans l'ilet borné par les rues Monroe, Newton, Franklin et Decatur, désigné comme le lot No. 1 de l'ilet No. [illegible] le dit lot No. 1 mesure 64 pieds de face à la rue Monroe sur une profondeur de [illegible] pieds. Le dit lot No. 1 forme l'encoignure des rues Monroe et Newton.

BARKER, JAMES—Taxe de 1881, troisième district de levée, montant à........62c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le cinquième district de la ville de la Nouvelle-Orléans dans l'ilet borné par les rues Bringier, Magellan, Franklin et Monroe, désigné comme lot No. 1 de l'ilet No. 280; le dit lot No. 1 mesure 30 pieds de face à la rue Bringier sur 125 pieds de profondeur.

BASSAUER, PAUL—Taxe de 1881, troisième district de levée, montant à........75c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le cinquième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, Raccourci, propriété vendue par le Dr. P. B. Poisson, désigné comme le lot No. 2 et mesure 60 pieds de face sur 120 pieds de profondeur.

BEMMIS, PAUL ET A. CHERRY—Taxe de 1881, troisième district de levée, montant à........50c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le cinquième district de la ville de la Nouvelle-Orléans dans l'ilet borné par les rues Washington, Webster, Eliza et Alix, désigné comme le lot No. 22 de l'ilet No. 71, le dit lot mesure 42 pieds de face à la rue Washington sur une profondeur de 120 pieds.

BERRY, J.—Taxe de 1881, troisième district de levée, montant à........77c
Un et demi certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent situés dans le cinquième district de la ville de la Nouvelle-Orléans dans l'ilet borné par les rues Madison, Jackson, Monroe et Homer désignés comme les lots Nos. 1 et le demi du lot No. 2 de l'ilet No. 151; les dits lots 1 et le demi du lot No. 2 mesurent 44 pieds de face à la rue Madison sur une profondeur de [illegible] pieds et forment l'encoignure des rues Madison et Jackson.

BEIN, GEO.—Taxe de 1881, troisième district de levée, montant à........63c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le cinquième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Olivier, Valette, Eveline et Eliza désigné comme le lot No. 17 de l'ilet No. 94.

BRIGGS, MARY—Taxe de 1881, troisième district de levée, montant à........25c
Une portion d'un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le cinquième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Decatur, Jefferson, Madison et Newton, désignée comme une portion du lot No. 6 de l'ilet No. [illegible], et mesure 30 pieds de face à la rue Decatur sur une profondeur de [illegible] pieds.

BOSQUET, HILAIRE—Taxe de 1881, troisième district de levée, montant à........$1 00
Un certain lot de terre ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent situé dans le cinquième district de la ville de la Nouvelle-Orléans dans l'ilet borné par les rues Elmire, Peter et Alix, désigné comme lot No. 21 de l'ilet No. 40, le dit lot No. 21 mesure 32 pieds de face à la rue Elmire sur une profondeur de 130 pieds.

BRODTMAN, W. C.—Taxe de 1881, troisième district de levée, montant à........$1 25
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le cinquième district de la ville de la Nouvelle-Orléans dans l'ilet borné par les rues Delaronde, Barthelemy, Lavergne et Peters, désigné comme lot No. [illegible] de l'ilet No. [illegible], le dit lot mesure 31 pieds de face à la rue Delaronde sur 128 pieds de profondeur.

BROWN, Mme AUGUSTE—Taxe de 1881, troisième district de levée, montant à........[illegible]
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le cinquième district de la ville de la Nouvelle-Orléans dans l'ilet borné par les rues Valette, Olivier, Eliza et Alix, désigné comme lot No. 19 de l'ilet No. [illegible]; le dit lot No. 19 mesure 30 pieds de face à la rue Valette sur 115 pieds de profondeur.

BOUNY, EMILE—Taxe de 1881, troisième district de levée, montant à........$6 00
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le cinquième district de la ville de la Nouvelle-Orléans dans l'ilet borné par les rues Atlantique, Verret, Thayer et Peter désignés comme lots Nos. 15 et 16 de l'ilet No. [illegible]; les dits lots Nos. 15 et 16 mesurent 61 pieds de face à la rue Atlantique sur une profondeur de 124 pieds.

BOUNY, EMILE—Taxe de 1881, troisième district de levée, montant à........[illegible]
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le cinquième district de la ville de la Nouvelle-Orléans dans l'ilet borné par les rues Atlantique, Verret, Thayer et Peter, désigné comme lot No. [illegible] de l'ilet No. [illegible], le dit lot mesure [illegible] pieds de face à la rue Atlantique sur [illegible] pieds de profondeur.

BROWN, JNO.—Taxe de 1881, troisième district de levée, montant à........$2 00
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le cinquième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Webster, Laurel, Canal et Eveline, désignés comme lots Nos. 9 et 10 de l'ilet No. 105; les dits lots Nos. 9 et 10 mesurent 31 pieds de face à la rue Webster sur une profondeur de [illegible] pieds.

BOLDING, M. E.—Taxe de 1881, troisième district de levée, montant à........$1 67
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le cinquième district de la ville de la Nouvelle-Orléans dans l'ilet borné par les rues Chesnut, Elmire et Pacifique, désignés comme lots Nos. 1 et 2 de l'ilet No. 115; les dits lots Nos. 1 et 2 mesurent 60 pieds de face à la rue [illegible] sur une profondeur de 120 pieds.

BROWN, FRANCIS—Taxe de 1881, troisième district de levée, montant à........$2 30
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent situés dans le cinquième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Atlantique, Pacifique, Jackson et Market, désigné comme lot No. 13 de l'ilet No. 130, le dit lot No. 13 mesure [illegible] pieds de face à la rue Atlantique sur une profondeur de 123 pieds.

BORMAN, HENRY—Taxe de 1881, troisième district de levée, montant à........$3 00
Trois certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent situés dans le cinquième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Webster, Washington, Jackson et Market, désignés comme les lots Nos. 8, 9 et 10 de l'ilet No. [illegible]; les dits lots Nos. 8, 9 et 10 mesurent 90 pieds de face à la rue Webster sur une profondeur de [illegible] pieds.

BORMAN, HENRY—Taxe de 1881, troisième district de levée, montant à........$3 00
Une certaine portion de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le cinquième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, bornée par les rues Hendee à Olivier, Lapeyrouse et Bringier, désignés comme les ilets Nos. 230 et autres.

BROWN, GEORGE—Taxe de 1881, troisième district de levée, montant à........12c
Une certaine portion de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le cinquième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Decatur, Jefferson, Madison et Newton, désignée comme une portion du lot No. 6 de l'ilet No. 184, et mesure 30 pieds de face à la rue Decatur sur 180 pieds de profondeur.

BROOKS, T. J.—Taxe de 1881, troisième district de levée, montant à........$3 00
Cinq certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le cinquième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Monroe, Lapeyrouse, Franklin et De Armas, désignés comme lots Nos. 5 à 8 de l'ilet No. 214; les dits lots Nos. 5 à 8 mesurent 128 pieds de face à la rue Monroe sur une profondeur de 127 pieds. le dit lot No. 9 mesure 32 pieds de face à la rue Monroe sur 180 pieds de profondeur. Les dits lots Nos. 5 à 8 forment l'encoignure des rues Monroe et Lapeyrouse.

BROOKS, CAROLINE—Taxe de 1881, troisième district de levée, montant à........38c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le cinquième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Monroe, Lapeyrouse, Franklin et Socrates, désigné comme lot No. 6 de l'ilet No. 219; le dit lot No. 6 mesure 32 pieds de face à la rue Monroe sur une profondeur de 180 pieds.

BROUSSARD, ROSEMOND—Taxe de 1881, troisième district de levée, montant à........38c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le cinquième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Bringier, Magellan, Franklin et Monroe, désigné comme lot No. 4 de l'ilet No. 280; le dit lot No. 4 mesure 30 pieds de face à la rue Bringier sur une profondeur de 130 pieds.

BOLDING, EPHRIM—Taxe de 1881 troisième district de levée, montant à........26c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le cinquième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, à Leesburg, touchant à l'habitation Trepagnier, désigné comme lot No. 80 le dit lot No. 80 mesure 40 pieds de face sur 160 pieds de profondeur.

BUTLER, MARGARET L.—Taxe de 1881, troisième district de levée, montant à........$4 00
Un certain 1/4 de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le cinquième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Peter, Patterson, Chesnut et Vallette, désigné comme lot No. 19 de l'ilet Nos. 34 et 35, le dit lot No. 19 mesure 34 pieds de face sur 120 pieds de profondeur.

BURKE, PATRICK—Taxe de 1881, troisième district de levée, montant à........$6 30
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le cinquième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Pacifique, Elmire, Peter et Alix désigné comme lot No. 9 de l'ilet No. 41; le dit lot No. 9 mesure 31 pieds de face à la rue Pacifique sur une profondeur de 124 pieds.

BRUNET, F. J.—Taxe de 1881, troisième district de levée, montant à........63c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le cinquième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Market, Elmire, Pacifique et Eveline, désigné comme lot No. 10 de l'ilet No. 116, le dit lot No. 10 mesure 27 pieds de face à la rue Market sur une profondeur de 120 pieds.

BUCKLEY, EDOUARD—Taxe de 1881, troisième district de levée, montant à........$4 00
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le cinquième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Jackson, Madison, Homer et Jefferson, désigné comme lot No. 9 de l'ilet No. 152, le dit lot No. 9 mesure 60 pieds de face à la rue Jackson sur une profondeur de 120 pieds.

BUNCKLEY, SOLOMON—Taxe de 1881, troisième district de levée, montant à........
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le cinquième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Pacifique, Atlantique, Homer et Newton, désigné comme lot No. 17 de l'ilet No. 164, le dit lot mesure 32 pieds de face à la rue Pacifique sur une profondeur de 122 pieds.

BUTLER, JNO.—Taxe de 1881, troisième district de levée, montant à........
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le cinquième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Madison, De Armas et Decatur, désigné comme lot No. 12 de l'ilet No. 186, le dit lot No. 12 mesure 32 pieds de face à la rue [illegible] sur une profondeur de [illegible] pieds.

BURTON, NELSON—Taxe de 1881, troisième district de levée, montant à........50c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le cinquième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, sur la rue Bellecarde, sur la propriété vendue par B. Lacoste et étant [illegible] 2me division désigné comme une portion du lot No. 28.

BUCK, M.—Taxe de 1881 troisième district de levée, montant à........12c
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent situés dans le cinquième district de la ville de la Nouvelle-Orléans dans l'ilet borné par les rues Monroe, Madison, Lapeyrouse et Socrates désignés comme lots Nos. 18 et 19 de l'ilet No. 216, les dits lots Nos. 18 et 19 mesurent 60 pieds de face à la rue Monroe sur une profondeur de [illegible] pieds.

BANNISTER, RICHARDSON—Taxe de 1881, troisième district de levée, montant à........50c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le cinquième district de la ville de la Nouvelle-Orléans dans l'ilet borné par les rues LeBoeuf, Canal, Market et Eveline, désigné comme le lot No. 2 de l'ilet No. 110, le dit lot No. 2 mesure 30 pieds de face à la rue LeBoeuf sur une profondeur de 122 pieds. Le dit lot No. 2 forme l'encoignure des rues LeBoeuf et Canal.

BRASHEAR, JOHN B.—Taxe de 1881 troisième district de levée, montant à........50c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le cinquième district de la ville de la Nouvelle-Orléans dans l'ilet borné par les rues Verret, Decatur, Franklin et Newton, désigné comme lot No. 9 de l'ilet No. 181, le dit lot No. 9 mesure 32 pieds de face à la rue Verret sur une profondeur de 116 pieds.

BUCK, M.—Taxe de 1881, troisième district de levée montant à........75c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le cinquième district de la ville de la Nouvelle-Orléans dans l'ilet borné par les rues Madison, Monroe, Lapeyrouse et Socrates, désigné comme lot No. 5 de l'ilet No. 218, le dit lot No. 5 mesure 30 pieds de face à la rue Madison sur une profondeur de 135 pieds.

BUTZ, MARTIN—Taxe de 1881, troisième district de levée, montant à........12c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le cinquième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Monroe, Madison, Lapeyrouse et Socrates mesurant 30 pieds de face à la rue Monroe sur une profondeur de 135 pieds.

CAHILL, EDOUARD—Taxe de 1881 troisième district de levée montant à........$3 50
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le cinquième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Villere, Séguin, Bouny et Patterson désigné comme le lot No. J de l'ilet No. 10, le dit lot mesure 31 pieds de face à la rue Villeré sur 117 pieds de profondeur, le dit lot forme l'encoignure des rues Villeré et Séguin.

CLAY, JNO. R.—Taxe de 1881, troisième district de levée montant à........$4 50
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent situé dans le cinquième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Barthelemy, Villeré, Lavergne et Delaronde, désigné comme le lot No. 21 de l'ilet No. 19, le dit lot No. 21 mesure 30 pieds de face à la rue Barthelemy sur une profondeur de 128 pieds.

CLAY, FRANCIS—Taxe de 1881, troisième district de levée, montant à........$2 50
Une certaine portion de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le cinquième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Levée, Church, Jefferson et Market, désignée comme une portion du lot No. 8 de l'ilet No. 88 B, la dite portion du lot No. 8 mesure [illegible] pieds de face à la rue Levée sur une profondeur de 21 et 40 pieds.

CASTELIN, SUC. J.—Taxe de 1881, troisième district de levée montant à........50c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le cinquième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Elmire, Pacifique, Homère et Jackson, désigné comme le lot No. 16 de l'ilet No. 145; le dit lot No. 16 mesure 32 pieds de face à la rue Elmire sur une profondeur de 123 pieds.

CAMUS, J. P.—Taxe de 1881, troisième district de levée, montant à........25c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le cinquième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Pacifique Atlantique, Homère et Newton, désigné comme lot No. 18 de l'ilet No. 16; le dit lot No. 18 mesure 32 pieds de face à la rue Pacifique sur 123 pieds de profondeur.

CAREY, J. R.—Taxe de 1881, troisième district de levée montant à........25c
Un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le cinquième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Atlantique, Pacifique, Lapeyrouse et De Armas, désigné comme l'ilet No. 206.

COOPER, ISAAC—Taxe de 1881, troisième district de levée, montant à........62c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le cinquième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Franklin, Socrates, Lapeyrouse et Monroe, désigné comme lot No. 13 de l'ilet No. 219; le dit lot No. 13 mesure 32 pieds de face à la rue Franklin sur une profondeur de 130 pieds et forme l'encoignure des rues Franklin et Socrates.

CORBIN, RICHARD—Taxe de 1881, troisième district de levée, montant à........38c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent situé dans le cinquième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, sur le Chemin Public (Leesburg), touchant à l'habitation Trépagnier, désigné comme lot No. 41; le dit lot No. 41 mesure 40 pieds de face sur une profondeur de 126 pieds.

COX, ABRAHAM—Taxe de 1881, troisième district de levée, montant à........25c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le cinquième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, sur le Chemin Public (Leesburg) touchant à l'habitation Trepagnier et mesurant [illegible] pieds de face sur une profondeur de [illegible] pieds.

COURTNEY, PATRICK—Taxe de 1881 troisième district de levée, montant à........$9 00
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations, qui s'y trouvent, situés dans le cinquième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Villeré, Peter, Olivier et Delaronde, désignés comme lots Nos. 17 et 18 de l'ilet No. 21; les dits lots Nos. 17 et 18 mesurent 37 pieds de face à la rue Villeré sur une profondeur de 108 et 111 pieds et forment l'encoignure des rues Villeré et Peter.

CARR, Vve JESSIE—Taxe de 1881 troisième district de levée, montant à........$1 50
Deux certains lots de terre ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent situés dans le cinquième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Decatur, Madison, Monroe et De Armas, désignés comme lots Nos. 5 et 6 de l'ilet No. 186, les dits lots Nos. 5 et 6 mesurent 64 pieds de face à la Decatur sur une profondeur de 160 pieds.

CALVERIE, E.—Taxe de 1881, troisième district de levée, montant à........25c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent situé dans le cinquième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Franklin, Hancock, Magellan et Bringier, désigné comme lot No. 3 de l'ilet No. 281; le dit lot mesure 60 pieds de face à la rue Franklin sur une profondeur de 180 pieds.

CALVERIE, E.—Taxe de 1881, troisième district de levée montant à........25c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent situé dans le cinquième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Franklin, Hancock, Magellan et Bringier, désigné comme lot No. 9 de l'ilet No. 281, le dit lot No. 9 mesure 60 pieds de face à la rue Franklin sur une profondeur de 180 pieds.

CALVERIE, E.—Taxe de 1881, troisième district de levée montant à........75c
Trois certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le cinquième district de la ville de la Nouvelle-Orléans dans l'ilet borné par les rues Hancock, Bringier, Magellan et Franklin désignés comme lots Nos. 10, 11 et 12 de l'ilet No. 281, les dits lots Nos. 10, 11 et 12 mesurent [illegible] pieds de face à la rue Hancock sur une profondeur de 182 pieds, les dits lots Nos. 10, 11 et 12 forment l'encoignure des rues Hancock et Bringier.

CHARLES, ISIDORE—Taxe de 1881 troisième district de levée, montant à........$1 50
Un certain lot de terre ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent situé dans le cinquième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, Raccourci, propriété vendue par le Dr. P. R. Poisson, désigné comme lot No. 5 de [illegible], le dit lot No. 5 mesure 60 pieds de face sur 120 pieds de profondeur.

CLAISSIE, FRANCISCOE—Taxe de 1881, troisième district de levée, montant à........$7 00
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent situé dans le cinquième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par le Chemin Public, propriété l'habitation touchant à Leesburg, désigné comme lot No. 41 de l'ilet No. 261, le dit lot No. 1 mesure 1 arpent de face sur 50 arpents de profondeur.

COYLE, WM. J.—Taxe de 1881, troisième district de levée, montant à........50c
Un certain lot de terre ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent situé dans le cinquième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Market, La Poudrerie [illegible], désigné comme lot No. 2 de l'ilet No. 89, le dit lot No. 2 mesure 31 pieds de face à la rue Market sur une profondeur de 111 pieds.

COYNE, P.—Taxe de 1881, troisième district de levée, montant à........$2 50
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le cinquième district de la ville de la Nouvelle-Orléans dans l'ilet borné par les rues Pacifique, Elmire, Market et Eveline désigné comme lot No. 4 de l'ilet No. 114, le dit lot No. 4 mesure 29 pieds de face à la rue Pacifique sur une profondeur de 123 pieds.

CONLY, THOMAS—Taxe de 1881, troisième district de levée, montant à........$1 50
Un certain lot de terre ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le cinquième district de la ville de la Nouvelle-Orléans dans l'ilet borné par les rues Newton, Franklin, Verret et Decatur, désigné comme lot No. 2 de l'ilet No. 181, le dit lot No. 2 mesure 32 pieds de face à la rue Newton sur 128 pieds de profondeur.

CULBERT, ANNE et N. SMITH—Taxe de 1881, troisième district de levée, montant à........75c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent situé dans le cinquième district de la ville de la Nouvelle-Orléans dans l'ilet borné par les rues Socrates, Franklin, Monroe et Lapeyrouse, désigné comme lot No. 11 de l'ilet No. 219, le dit lot No. 11 mesure 40 pieds de face à la rue Socrates sur une profondeur de 128 pieds.

DARCY, PATRICK—Taxe de 1881 troisième district de levée, montant à........$3 50
Trois certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent situés dans le cinquième district de la ville de la Nouvelle-Orléans dans l'ilet borné par les rues Webster, Washington, Eveline et Eliza, désignés comme lots Nos. 6, 7 et 8 de l'ilet No. 102, les dits lots Nos. 6, 7 et 8 mesurent 31 pieds de face à la rue Webster sur une profondeur de 122 pieds.

DAVIS, HESTER—Taxe de 1881 troisième district de levée, montant à........25c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent situé dans le cinquième district de la ville de la Nouvelle-Orléans dans l'ilet borné par les rues Vallette, Verret, Newton et Homère désigné comme lot No. [illegible] de l'ilet No. 157, le dit lot mesure [illegible] pieds de face à la rue Vallette sur 100 pieds de profondeur.

DAMPIS, WM. D.—Taxe de 1881, troisième district de levée, montant à........$1 14
Trois certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le cinquième district de la ville de la Nouvelle-Orléans dans l'ilet borné par les rues Elmire, Jackson, Pacifique et Homer désignés comme lots Nos. [illegible] à 20 de l'ilet No. 145 les dits lots mesurent 96 pieds de face à la rue Elmire sur une profondeur de 123 pieds.

DELILLE, Vve CAROLINE—Taxe de 1881, troisième district de levée, montant à........$2 50
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent situé dans le cinquième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Séguin, Bouny, Delaronde et Peter désigné comme lot No. 11 de l'ilet No. [illegible], le dit lot No. 11 mesure 31 pieds de face à la rue Séguin sur une profondeur de 100 pieds.

DESENSBURG, Mme D. E.—Taxe de 1881, troisième district de levée, montant à........$2 00
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le cinquième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Barthelemy, Peter, Séguin et Alix, désigné comme lot No. 15 de l'ilet No. 16, le dit lot No. 15 mesure 31 pieds de face à la rue Barthelemy sur une profondeur de 122 pieds.

DELILLE, Mlle J. O.—Taxe de 1881, troisième district de levée, montant à........75c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le cinquième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Elmire, Pacifique, Eliza et Alix, désigné comme lot No. 14 de l'ilet No. 78, le dit lot No. 14 mesure 32 pieds de face à la rue Elmire sur une profondeur de 124 pieds.

DEBOUCHEL, VICTOR et O.—Taxe de 1881, troisième district de levée, montant à........$3 50
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le cinquième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Market, Elmire, Pacifique et Jackson, désignés comme lots Nos. 6 et 7 de l'ilet No. 128, les dits lots Nos. 6 et 7 mesurent [illegible] pieds de face à la rue Market sur 120 pieds de profondeur.

DEBOUCHEL, VICTOR et O.—Taxe de 1881, troisième district de levée, montant à........$2 50
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le cinquième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, faisant face au Mississippi, connu comme Batture Camus désigné comme lot No. 5, le dit lot No. 5 mesure 1 arpent.

DELILLE, ARMAND—Taxe de 1881, troisième district de levée, montant à........50c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le cinquième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Homer, Franklin, Monroe et Jackson, désigné comme lot No. 15 de l'ilet No. 150, le dit lot No. 15 mesure 30 pieds de face à la rue Homer sur une profondeur de [illegible] pieds.

DELILLE, SUC. ODILE—Taxe de 1881, troisième district de levée, montant à........$1 50
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le cinquième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Homer, Franklin, Monroe et Newton, désignés comme lots Nos. 9 et 10 de l'ilet No. 155, les dits lots Nos. 9 et 10 mesurent 64 pieds de face à la rue Homer sur une profondeur de 128 pieds; les dits lots Nos. 9 et 10 forment l'encoignure des rues Homer et Franklin.

DELILLE, SUC. ODILE—Taxe de 1881, troisième district de levée, montant à........50c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le cinquième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Homer, Franklin, Monroe et Newton, désigné comme le lot No. 11 de l'ilet No. 155; le dit lot No. 11 mesure 32 pieds de face à la rue Homer sur une profondeur de [illegible] pieds.

DENNIS, R. ET W.—Taxe de 1881, troisième district de levée montant à........50c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le cinquième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par la rue Madison, De Armas, Monroe et Newton, désigné comme le lot No. 22 de l'ilet No. 186; le dit lot No. 22 mesure 30 pieds de face à la rue Madison sur une profondeur de [illegible] pieds.

DIAMOND, JASPER—Taxe de 1881, troisième district de levée montant à........75c
Trois certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le cinquième district de la ville de la Nouvelle-Orléans dans l'ilet borné par les rues Decatur, Franklin, Monroe et De Armas, désignés comme lots Nos. 2, 3 et 4 de l'ilet No. 187, les dits lots Nos. 2, 3 et 4 mesurent [illegible] pieds de face à la rue Decatur sur une profondeur de 128 pieds.

DOWLING, JAMES—Taxe de 1881, troisième district de levée montant à........$1 25
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le cinquième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Olivier, Vallette, Eveline et Eliza, désignés comme lots Nos. 10 et 11 de l'ilet No. 94; les dits lots Nos. 10 et 11 mesurent 57 pieds de face à la rue Olivier sur une profondeur de 90 pieds.

DUMONT, A.—Taxe de 1881 troisième district de levée, montant à........50c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le cinquième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Eliza, Church, Poudre et Alix, désigné comme le lot No. 10 de l'ilet No. [illegible]; le dit lot No. 10 mesure 30 pieds de face à la rue Eliza sur une profondeur de 120 pieds.

DUMONT, ANDRE—Taxe de 1881, troisième district de levée, montant à........50c
Un certain triangle de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le cinquième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Socrates, Ptolemy, Hancock et Valette, désigné comme un triangle de l'ilet No. 243.

DUMONT, ANDRE—Taxe de 1881, troisième district de levée, montant à........$1 00
Un certain ilet et triangle de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le cinquième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Hancock, Magellan, Bringier et Valette, désignés comme l'ilet No. 282 et autres.

DUCONGE, F. P.—Taxe de 1881, troisième district de levée, montant à........$15 00
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le cinquième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par le Chemin Public propriété d'habitation touchant à Leesburg, désigné comme lot No. 30, le dit lot No. 30 mesure 1 arpent de face sur une profondeur de 40 arpents.

DWYER, MARTIN—Taxe de 1881, troisième district de levée, montant à........$8 00
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le cinquième district de la ville de la Nouvelle-Orléans dans l'ilet borné par les rues Peter, Barthelemy, Séguin et Alix, désigné comme lot No. 10 de l'ilet No. 16, le dit lot No. 10 mesure 31 pieds de face à la rue Peter sur une profondeur de [illegible] pieds.

DARTER, Mlle R.—Taxe de 1881, troisième district de levée montant à........19c
Un certain lot de terre ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent situé dans le cinquième district de la ville de la Nouvelle-Orléans dans l'ilet borné par les rues Lapeyrouse, Monroe, Madison et Socrates, désigné comme lot No. [illegible] de l'ilet No. 218 le dit lot mesure 30 pieds de face à la rue Lapeyrouse sur [illegible] pieds de profondeur. Le dit lot forme l'encoignure des rues Lapeyrouse et Monroe.

EVANS, Mme ANNA—Taxe de 1881, troisième district de levée, montant à........38c
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le cinquième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Vallette, Verret, Newton et Homer désignés comme lots Nos. 7 et 8 de l'ilet No. 157, les dits lots Nos. 7 et 8 mesurent 64 pieds de face à la rue Vallette sur une profondeur de [illegible] pieds.

EAMES, E. J. et WM. SWEET—Taxe de 1881, troisième district de levée, montant à........50c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent situé dans le cinquième district de la ville de la Nouvelle-Orléans à Tunisburg borné par le chemin Public, les rues Homer, Orleans et Odeon, désigné comme lot No. 7 de l'ilet No. 1; le dit lot No. 7 mesure 31 pieds de face au chemin Public sur une profondeur de 166 pieds.

EAMES, E. J. et WM. SWEET—Taxe de 1881, troisième district de levée, montant à........50c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent situé dans le cinquième district de la ville de la Nouvelle-Orléans à Tunisburg, borné par le chemin Public, les rues Homer, Orleans et Odeon, désigné comme lot No. 8 de l'ilet No. 1, le dit lot No. 8 mesure 31 pieds de face au chemin Public sur une profondeur de 174 pieds.

EAMES, E. J. et Wm. SWEET—Taxe de 1881, troisième district de levée, montant à........50c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le cinquième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné à Tunisburg, par le chemin publique par les rues Homer, Orleans et Odeon, désigné comme lot No. 9 de l'ilet No. 1, le dit lot No. 9 mesure 31 pieds de face au chemin publique sur une profondeur de 161 pieds.

EAMES, E. J. et Wm. SWEET—Taxe de 1881, troisième district de levée, montant à........50c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent situé dans le cinquième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné à Tunisburg par le chemin public, les rues Homer, Orleans et Odeon, désigné comme lot No. 10 de l'ilet No. 1, le dit lot No. 10 mesure 31 pieds de face au chemin publique sur une profondeur de 150 pieds.

EAMES, E. J. et Wm. SWEET—Taxe de 1881, troisième district de levée, montant à........50c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent situé dans le cinquième district de la ville de la Nouvelle-Orléans à Tunisburg, borné par le chemin public, les rues Homer, Orleans et Odeon, désigné comme lot No. 11 de l'ilet No. 1, le dit lot No. 11 mesure 31 pieds de face au chemin public sur une profondeur de [illegible] pieds.

EVANS, Vve E.—Taxe de 1881, troisième district de levée montant à........$1 00
Trois certains lots de terre ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent situés dans le cinquième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par le chemin publique à Leesburg, touchant à l'habitation Trépagnier désignés comme lots Nos. 1, 2 et 3, les dits lots Nos. 1, 2 et 3 mesurent 120 pieds de face au chemin publique sur une profondeur de 126 pieds.

EBERLE, Mme C.—Taxe de 1881 troisième district de levée, montant à........$2 00
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent situés dans le cinquième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Olivier, Market, Verret et Eveline, désignés comme lots Nos. 6 et 9 de l'ilet No. 118, le dit lot No. 6 mesure 30 pieds de face à la rue Olivier sur 100 pieds de profondeur, le dit lot No. 9 mesure 30 pieds de face à la rue Market sur une profondeur de [illegible] pieds.

EVERETTE, HENRIETTE—Taxe de 1881, troisième district de levée, montant à........[illegible]
Onze certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent situés dans le cinquième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Chesnut, De Armas, Vallette et Decatur, désignés comme lots Nos. 12 à 22 de l'ilet No. 190; les lots Nos. 12 à 15 mesurent 129 pieds de face à la rue Chesnut sur une profondeur de 120 pieds; lots Nos. 16 et 17 mesurent 64 pieds de face à la rue Chesnut sur 138 pieds de profondeur; lots Nos. 18 à 21 mesurent 129 pieds de face à la rue Chesnut sur 120 pieds de profondeur; lot No. 22 mesure 35 pieds de face à la rue Decatur sur une profondeur de 129 pieds. les lots Nos. 12 et 15 forment l'encoignure des rues Chesnut et De Armas, les dits lots Nos. 15 forment l'encoignure des rues Chesnut et Decatur.

EVERETTE, HARRIET—Taxe de 1881, troisième district, de levée, montant à........18c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent situé dans le cinquième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues De Armas, Vallette, Chesnut et Decatur, désigné comme lot No. 11 de l'ilet No. 190, le dit lot No. 11 mesure 35 pieds de face à la rue De Armas sur 129 pieds de profondeur.

ENWEIGHT, Mme HENRIETTE—Taxe de 1881, troisième district de levée, montant à........$2 00
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent situé dans le cinquième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Alix, Peter, Chesnut et Elmire, désigné comme lot No. 14 de l'ilet No. 40; le dit lot No. 14 mesure 30 pieds de face à la rue Alix sur une profondeur de 128 pieds.

FREEMAN, EMILY J.—Taxe de 1881, troisième district de levée, montant à........$6 00
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le cinquième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Peter, Bouny, Delaronde et Séguin, désignés comme lot No. 14 et la moitié du lot No. 15 de l'ilet No. 8; les dits lots mesurent 46 pieds de face à la rue Peter sur une profondeur de 128 pieds.

FRIGERIO, LOUIS, Jr.—Taxe de 1881, troisième district de levée, montant à........$8 00
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le cinquième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Barthelemy, Lavergne, Peter et Delaronde, désignés comme lots 21 et 22 de l'ilet No. 19, les dits lots Nos. 21 et 22 mesurent 63 pieds de face à la rue Barthelemy sur 128 pieds de profondeur.

FINNEGAN, SUC. MARIE—Taxe de 1881, troisième district de levée, montant à........$6 00
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le cinquième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Delaronde, Patterson, Olivier et Valette, désigné comme lot No. 22 de l'ilet No. 30, le dit lot No. 22 mesure 22 pieds de face à la rue Delaronde sur une profondeur de [illegible] pieds.